



Dîner conférence
LA LOI # 3
SES ORIGINES, SES DISPOSITIONS
ET SES ENJEUX



Par

M. Frédéric Allard, FSA, FICA

Le Projet de loi #3 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal) a fait couler beaucoup d'encre au cours des derniers mois et ce n'est pas fini. M. Frédéric Allard, actuaire au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du gouvernement du Québec, a participé activement aux différentes étapes de cette législation importante pour les régimes de retraite municipaux. Il en dressera les faits saillants.

Les principaux paramètres de cette activité sont les suivants :

Date : Vendredi 27 mars 2015
Heure : 11 h 45
Endroit : Hôtel Plaza, 3031, boul. Laurier, Québec
Prix : Membres: 25 \$ - Non-membres : 45 \$

Le repas sera servi à 12 h 00 et la conférence débutera vers 12 h 30.

Le paiement doit se faire à l'avance. Par contre, si cela vous est impossible, veuillez aviser le secrétaire de votre présence par courriel.

Veuillez donc nous faire parvenir, **par courriel**, le formulaire complété en Excel d'ici le **18 mars** prochain. Le chèque au nom du *Club des Actuaire de Québec* doit quant à lui être acheminé par la poste à l'adresse suivante :

M. Julien Corriveau
(Club des actuaire de Québec)
La Capitale
625, rue Saint-Amable,
Québec (Québec) G1R 2G5
Téléphone : (418) 644-5912
julien.corriveau@lacapitale.com

Merci de regrouper, autant que possible, les formulaires et les paiements des membres d'une même Organisation.